

LES CHEMINS DE LA MÉMOIRE

UNE PUBLICATION DU MINISTÈRE DES ARMÉES · SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION · DIRECTION DE LA MÉMOIRE, DE LA CULTURE ET DES ARCHIVES

1962, FIN DE GUERRE EN ALGÉRIE



LES CHEMINS DE LA MÉMOIRE

Ministère des Armées

Secrétariat général pour l'administration

Direction de la mémoire, de la culture et des archives

Bureau de l'action pédagogique

et de l'information mémorielles

60 boulevard du général Martial Valin - CS 21623

75700 Paris Cedex 15

Abonnement/résiliation

dpma-cheminsdememoire.redac.fct@intradef.gouv.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Sylvain MATTIUCCI

RÉDACTEUR EN CHEF

Arnaud PAPILLON (BAPIM)

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE

Nolwenn DÉAN (BAPIM)

COMITÉ DE RÉDACTION

Maurice BLEICHER (BM2C)

Laure BOUGON (BPLM)

Alexandra DERVEAUX (BPLM)

Catherine DUPUY (ECPAD)

Laura GARNIER (ONAC-VG)

Marie-Christine NICOLAS (BPLM)

Guillaume PICHARD (BPLM)

Marc GOULPIÉ (SHD)

Isabelle SOLANO (DPC)

Alexis ELLIN (BAPIM)

RESPONSABLE DE LA VERSION NUMÉRIQUE

Joëlle ROSELLO (BAPIM)

RESPONSABLE DE LA GESTION DES ABONNÉS

Frédéric GUÉNARD (BAPIM)

CHEF DE LA MISSION COMMUNICATION

Florence DUHOT (SGA/COM)

MAQUETTISTE/GRAPHISTE

Pôle Graphique de Tulle (SCA/CIM)

IMPRESSION ET ROUTAGE

Pôle Graphique de Tulle (SCA/CIM)

2, rue Louis Druliolle

CS 10290 - 19007 Tulle Cedex

N°ISSN : 1150-70 55 - Tirage : 23 000 exemplaires

Dépôt légal : 2^e trimestre 2022**Chemins
de MÉMOIRE**

Le site Internet *Chemins de mémoire* propose des dossiers sur l'actualité mémorielle et des articles historiques pour aller plus loin.

Retrouvez également les anciens numéros des *Chemins de la mémoire* dans la rubrique « Histoire et mémoires ».

cheminsdememoire.gouv.fr

←

Pieds-noirs regardant Alger s'éloigner à l'arrière d'un bateau battant pavillon français, 23 mai 1962.

© Maurice JARNOUX / PARIS MATCH / SCOOP

L'ACTUALITÉ

3

L'ÉVÉNEMENT

4/5

L'Algérie dans les fonds de l'ECPAD

LE DOSSIER
1962, FIN DE GUERRE
EN ALGÉRIE

6/10

CAHIER CENTRAL
LES RAPATRIÉS

L'ENTRETIEN

11

COMMÉMORER LA GUERRE D'ALGÉRIE

L'ACTEUR

12

L'Office national des anciens combattants
et victimes de guerre

RELAIS

13

Une journée mémorielle pour l'Algérie

CARREFOUR (S)

14/15



Cérémonie officielle de la Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, mémorial du quai Jacques Chirac, 19 mars 2021.

© SGA-COM / Erwan Rabot

60 ANS APRÈS

1962 est, avec la signature des accords d'Évian, une année charnière pour la France. Elle annonce la fin d'une ère, celle de l'Empire, et marque également le dénouement d'une guerre dont la mémoire fragmente encore aujourd'hui notre pays. Elle accélère le rapatriement, souvent dans des conditions dramatiques, des nombreux Français d'Algérie, communément appelés « pieds-noirs ». Enfin, elle ouvre une période d'embrasement, empreinte de massacres et de violences, notamment à l'égard des harkis.

Ce numéro des *Chemins de la mémoire*, dont la publication s'inscrit dans le cadre du 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, est l'occasion de s'intéresser à cette difficile sortie du conflit et aux drames humains qui l'accompagnent. Dans un contexte d'émancipation des territoires colonisés vis-à-vis de leurs puissances tutélaires, mais aussi de consolidation de la V^e République et de réorientation des priorités françaises, les représentants du Front de libération nationale (FLN) algérien signent avec ceux du gouvernement français, le 18 mars 1962, les accords d'Évian. Dans le dossier, l'historien Guy Pervillé revient sur l'importance de cette date, mais aussi sur ses ambiguïtés. Le cessez-le-feu entre officiellement en vigueur dès le lendemain, ouvrant la voie à l'indépendance de l'Algérie. L'historien Jean-Jacques Jordi, dans le cahier central, en évoque les conséquences pour les « pieds-noirs ».

Le 19 mars dernier avait lieu la journée nationale de souvenir et de recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Présidée par la ministre déléguée auprès de la ministre des armées, madame Geneviève Darrieussecq, la cérémonie commémorative s'est tenue devant le mémorial du quai Jacques Chirac, récemment rénové. Haut lieu de la mémoire nationale du ministère des Armées, celui-ci apparaît aujourd'hui comme un espace dévolu à la transmission des histoires et des mémoires de la guerre d'Algérie. ■

Sylvain MATTIUCCI

Directeur de la mémoire, de la culture et des archives



L'AGENDA

AVRIL

24 Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation.

MAI

08 Commémoration de la victoire du 8 mai 1945 / Fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme.

27 Journée nationale de la Résistance.

JUIN

08 Journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine.

11 80^e anniversaire de la bataille de Bir-Hakeim et hommage au général Koenig.

18 Journée nationale commémorative de l'appel du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi.

132

C'est le nombre d'années de présence française en Algérie. La conquête du territoire, alors province de l'empire ottoman, débute le 14 juin 1830 lorsque les troupes françaises débarquent près d'Alger sur ordre du roi Charles X.

Le 18 mars 1962, la signature des accords d'Évian annonce, avec l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu dès le lendemain, la fin d'une guerre de décolonisation de 8 ans.

L'Algérie deviendra indépendante quelques mois plus tard, le 5 juillet 1962.

L'ALGÉRIE DANS LES FONDS DE L'ECPAD

L'ÉTABLISSEMENT DE COMMUNICATION ET DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE DE LA DÉFENSE (ECPAD) CONSERVE UNE MÉMOIRE VISUELLE DE L'ENGAGEMENT FRANÇAIS DANS LA GUERRE D'ALGÉRIE. FILMS ET PHOTOGRAPHIES RENDENT COMPTE DES ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 1962 ET DE LA PROGRESSIVE SORTIE DU CONFLIT.



Constance LEMANS-LOUVET

Adjointe au chef du département
enrichissement documentaire
de l'ECPAD

195 000 photographies et 1 220 titres de films ! Le fonds « Algérie » du Service cinématographique des armées (SCA), héritier de la Section cinématographique de l'armée et de la Section photographique de l'armée, est d'une richesse considérable.

LE RÔLE DU SCA EN ALGÉRIE

L'importance de ce fonds tient à la fonction même du SCA, l'une de ses principales missions étant de participer, par le film et la photographie, à l'information et à l'instruction du personnel militaire relevant du ministère des Armées. La production réalisée pour le journal *BLEED*, périodique à destination des appelés du contingent servant en Algérie jusqu'en mai 1962, représente ainsi environ 58 000 photographies.

Elle tient aussi à l'importance des fonds privés dont dispose l'ECPAD : plus de 50 000 photographies et une vingtaine de films relèvent de cette catégorie.

Elle tient enfin à son histoire : installé en Algérie depuis 1942, seul organe institutionnel autorisé à produire des documents relatifs à ce territoire, le SCA se développe progressivement pour devenir un véritable centre de production et augmente considérablement ses effectifs à l'occasion du conflit qui débute en 1954. Son antenne principale, établie à Alger, est dotée de deux dépôts secondaires, situés à Oran et Constantine et, en 1956, le personnel et le matériel de la section d'Allemagne du SCA s'installe à son tour en Algérie.

Entre 1954 et 1964, plusieurs dizaines d'opérateurs de prise de vue se succèdent ainsi pour couvrir en images des opérations militaires, ou dites de « pacification », mais aussi relatives à la vie quotidienne des populations civiles, autochtones ou d'origine européenne, rapportant des dizaines de milliers de clichés et quelque 1 200 films.

L'ANNÉE 1962 EN IMAGES

Durant la seule année 1962, l'antenne algérienne de l'Établissement cinématographique des armées (ECA), nouvelle dénomination administrative de l'institution depuis 1961 mais dont l'appellation d'usage demeure SCA, réalise 339 reportages photographiques – ce qui représente un ensemble de 9 211 photographies – et 53 films, à travers l'objectif de 12 photographes et de 7 caméramans. Ce volume est moitié moindre que celui des années précédentes, l'indépendance du pays marquant le départ progressif des troupes françaises et, par conséquent, la fin des missions photographiques et filmiques.

En 1962, ces images témoignent toujours du quotidien des armées en garnison et de la vie des appelés. Elles couvrent également les événements marquant l'accès à l'indépendance, souvent violents, qui ont lieu avant et après la signature des accords d'Évian. Ainsi, les exactions commises par l'Organisation armée secrète (OAS) constituent un sujet qui se démarque de ceux habituellement traités par les opérateurs de prise de vue : illustrant des perquisitions, fouilles d'habitations, quadrillages ou

barrages de quartiers visant à empêcher les membres de l'OAS de nuire, les reportages font le constat des dégâts causés par les attentats commis dans les métropoles algériennes (Alger, réf. ALG 62-55, ALG 62-78 ; Oran, ALG 62-77, ALG 62-82) et montrent l'armée assurer le respect du cessez-le-feu du 19 mars. Il existe également des archives filmiques donnant à voir des confrontations armées directes entre l'armée française et l'OAS dans le quartier de Bab-el-Oued à Alger le 23 mars (réf. ACT 6242, ACT 6246). Les reportages témoignent de la violence des affrontements, des dégâts physiques et matériels – comme ces images des corps des victimes de la fusillade de la rue d'Isly à Alger le 26 mars 1962 (réf. ALG 62-60 R4) – et cherchent à acter, image à l'appui, la nécessité pour l'armée de rétablir l'ordre et de faire respecter les accords d'Évian afin de sortir du conflit.

Autre thématique marquante de l'année 1962 et présente à travers plusieurs reportages du service : l'indépendance de l'Algérie et les manifestations de joie de la population musulmane acquise aux idées nationalistes, au début du mois de juillet 1962 dans plusieurs villes du pays.

UN SERVICE INSTITUTIONNEL

A contrario, certains sujets sensibles comme le rapatriement massif des Européens d'Algérie et d'une faible partie des harkis, contraints de fuir le pays, sont quasiment absents de la production photographique et audiovisuelle militaire. Un seul reportage suit le départ

»

Photo poudrière ECPAD (pellicules fonds Algérie).

© Ambrose DUCABLE / ECPAD / Défense



de familles de harkis depuis un camp provisoire à Bône en novembre 1962 (réf. ALG 62-162). La faible quantité d'images témoignant de la détresse de ces populations tend à montrer que l'inaction de l'État et son incapacité à les protéger ne peuvent constituer alors des sujets accrédités par le pouvoir en place. L'absence et, à l'inverse, l'existence de certains sujets relatifs à l'indépendance de l'Algérie et à l'année 1962 nous rappellent en effet que le SCA est un organe de production audiovisuelle de commandes qui, notamment avec le retour au pouvoir du général de Gaulle en 1958, perd de son autonomie et répond aux consignes de communication et de propagande de l'État. Seul le point de vue du gouvernement est représenté, glissant ainsi, tout au long du conflit et jusqu'en 1962, de la promotion de l'Algérie française à la reconnaissance du droit à l'auto-détermination puis de l'indépendance du pays.

ILLUSTRER LA PRÉSENCE FRANÇAISE APRÈS-GUERRE

Signés en mars 1962, les accords d'Évian prévoient un retrait de la quasi-totalité des forces militaires françaises dans un délai de deux ans après l'indépendance. Si le dernier reportage de la collection « Algérie » (ref. ALG) est ainsi logiquement réalisé en juin 1964, la production audiovisuelle de la section Algérie du SCA ne s'arrête toutefois pas complètement, la France ayant négocié, lors des accords d'Évian, le maintien d'une base militaire à Mers-el-Kebir et l'utilisation de centres d'expérimentations nucléaires dans le Sahara pour une durée de cinq ans. Quelques prises de vues rendent également compte de la présence d'un détachement de l'armée française sur la base de Bou Sfer, entre 1964 à 1971, afin d'assurer la sécurité des communications françaises en Méditerranée. ■

POUR ALLER PLUS LOIN

À l'occasion du 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, l'ECPAD et Siècle productions ont coproduit la série documentaire *C'était la guerre d'Algérie*, co-écrite par Georges-Marc Benamou et Benjamin Stora, avec le soutien du ministère des Armées. De la colonisation de l'Algérie en 1830 aux accords d'Évian, ce documentaire retrace en cinq épisodes le déroulé du conflit et met en lumière ses enjeux nationaux et internationaux. Diffusés les 14 et 15 mars 2022 sur France 2, les épisodes sont désormais disponibles en replay sur france.tv jusqu'au 12 juillet.





→
La délégation algérienne sur le perron de l'hôtel du Parc d'Évian-les-Bains lors des pourparlers visant à mettre fin à la guerre, 17 mars 1962.

© AFP

1962 FIN DE GUERRE EN ALGÉRIE

Le 18 mars 1962, à Évian-les-Bains, le gouvernement français et ses homologues algériens signent un accord qui, ouvrant la voie à l'indépendance de l'Algérie, annonce la fin de 132 années de colonisation et d'une guerre débutée en 1954. Il ne fait pour autant pas cesser immédiatement la violence ni les affrontements.



Guy PERVILLÉ

Historien

Pourquoi la guerre d'Algérie ne devrait-elle pas être commémorée à la date de l'anniversaire du cessez-le-feu d'Évian, le 19 mars 1962 ? C'est la question qui a divisé les associations d'anciens combattants français depuis le 19 mars 1963. Selon la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie et l'Association républicaine des anciens combattants, les guerres se commémorent à la date de l'acte de cessez-le-feu qui leur a mis fin, comme les deux Guerres Mondiales commémorées le 11 novembre (1918) et le 8 mai (1945). Selon les autres associations, au contraire, le 19 mars ne devrait pas être commémoré parce qu'il n'a pas mis fin à la guerre d'Algérie mais a inauguré sa pire période.

En quoi consistaient donc les accords d'Évian signés le 18 mars 1962 par les représentants du gouvernement français et par ceux du Gouvernement provisoire de la République

algérienne (GPRA), et comment ont-ils été appliqués sur le terrain par les uns et par les autres ?

EN FINIR AVEC LA GUERRE

Les accords d'Évian étaient le résultat d'un long processus de négociation, entamé pour l'essentiel au lendemain du référendum du 8 janvier 1961 par lequel le gouvernement français avait été mandaté pour préparer l'autodétermination de l'Algérie en créant un embryon d'État algérien. Ces négociations avec le GPRA durèrent près de quinze mois, furent retardées par le « putsch des généraux » du 22 avril 1961 à Alger, puis ouvertes publiquement à Évian le 20 mai 1961 et deux fois suspendues, d'abord par la France en juin, puis par le GPRA en juillet. Après plusieurs mois de grande incertitude, la négociation reprit secrètement en novembre 1961

et aboutit à des accords préliminaires conclus le 18 février 1961 dans un chalet des Rousses, puis renégoiés à Évian du 7 au 18 mars 1962. Pendant ce temps, les opposants français à la négociation avec le Front de libération nationale (FLN) avaient fondé l'Organisation armée secrète (OAS), seule force organisée tentant d'empêcher l'application des accords par la force.

Les accords d'Évian étaient, selon le mot de l'un de leurs signataires français Robert Buron, « un bien étrange document ». En effet, il ne s'agissait pas seulement d'un accord de cessez-le-feu entre deux armées, mais aussi d'une procédure organisant une transition de la souveraineté française à la souveraineté algérienne pendant une période transitoire de trois à six mois, et enfin de clauses traçant les grandes lignes de la future coopération entre les deux États pour les années à venir. En effet, ces accords étaient constitués par plusieurs documents : un accord de cessez-le-feu bilatéral, et des « déclarations gouvernementales relatives à l'Algérie », définies d'un commun accord mais publiées séparément par les deux parties.

La déclaration générale résumait les grandes lignes des accords. Elle indiquait l'organisation des pouvoirs publics pendant la période transitoire (coexistence d'un haut-commissaire de France, responsable en dernier ressort du maintien de l'ordre, et d'un exécutif provisoire algérien à majorité musulmane) et les garanties du référendum d'autodétermination qui devait ratifier les accords et créer l'État algérien dans un délai de trois à six mois. Elle proclamait la pleine souveraineté du futur État, garantissait la liberté et la sécurité de ses habitants (particulièrement celles des Français d'Algérie), et fixait les principes de la coopération entre les deux États, du règlement des questions militaires, et de celui des litiges. La déclaration des garanties promettait une entière impunité à tous les habitants pour les actes commis avant le cessez-le-feu et les opinions émises avant le scrutin d'autodétermination, ainsi que la pleine liberté de circuler entre les deux pays. Elle accordait aux Français d'Algérie le droit d'exercer pendant trois ans les droits civiques algériens (avec une représentation proportionnelle à leur nombre) avant de choisir leur nationalité définitive, leur

→

Des manifestants européens opposés à l'indépendance de l'Algérie défilent dans la rue d'Isly à Alger, le 26 mars 1962.

Plusieurs dizaines de personnes seront tuées lors de cet événement.

© AFP



garantissait, ainsi qu'aux ressortissants français de statut étranger, le respect de leur droit civil, de leur religion, de leur langue, de leurs biens. Une déclaration de principe relative à la coopération économique et financière fondait celle-ci sur une base contractuelle de réciprocité des intérêts. D'autres déclarations fixaient les principes de la coopération pour la mise en valeur des richesses du sous-sol saharien, dans le respect des droits acquis et au moyen d'un organisme technique franco-algérien ; de la coopération culturelle visant à développer l'enseignement, la formation professionnelle et la recherche scientifique et les échanges culturels ; de la coopération technique par l'envoi d'agents français en Algérie et de stagiaires algériens en France. Une déclaration relative aux questions militaires stipulait la réduction des forces françaises à 80 000 hommes, un an après l'autodétermination, et leur évacuation totale deux ans plus tard, à l'exception des bases navale et aérienne de Mers-el-Kebir et Bou Sfer concédées pour quinze ans, des sites sahariens d'essais de fusées et de bombes atomiques pour cinq ans et de droits d'escale sur certains aérodromes pour cinq ans. Une dernière déclaration prévoyait le règlement des différends par voie de conciliation, d'arbitrage, ou d'appel à la Cour internationale de justice de La Haye.

UNE APPLICATION CHAOTIQUE

Dès le 19 mars, la France mit en application les clauses des accords qui organisaient la transition de l'Algérie française à l'Algérie algérienne, sous la souveraineté française incarnée par le Haut-commissaire Christian Fouchet, mais en collaboration avec un Exécutif provisoire franco-algérien désigné d'un commun accord et présidé par l'ancien élu rallié au FLN Abderrahmane Farès. Dans l'immédiat, la France dut briser par la force l'opposition de l'OAS qui refusait de reconnaître les accords d'Évian au nom des Français d'Algérie et s'efforçait de les rendre inapplicables en refusant le cessez-le-feu dès la publication de l'accord des Rousses. Dans ses deux points forts, Alger et Oran, l'OAS renforça son action terroriste contre

←

Annnonce du cessez-le-feu en Algérie. Une de *L'Humanité* du 19 mars 1962.

© Bianchetti / Leemage / Leemage via AFP

UNE GRANDE VICTOIRE DE LA PAIX : CESSEZ-LE-FEU EN ALGÉRIE

Les accords ont été signés à 17 h. 30 par Joxe, Buron et de Broglie (pour le gouvernement français) et par Belkacem Krim (pour le G.P.R.A.)

Arrêt des combats aujourd'hui (à midi)

A Oran, l'O.A.S. a toujours les mains libres :

Un appel de la C.G.T. aux travailleurs

LIBERÉS BEN BELLA ET SES COMPAGNONS SONT ARRIVÉS A GENÈVE

→
Des habitants de la ville d'Oran regardent, près du port, les réservoirs en feu de la British Petroleum attaqués par les commandos Delta de l'OAS, 25 juin 1962.
© STF / UPI / AFP



le FLN, contre la population algérienne musulmane qui vivait sous son autorité, et contre les « forces de l'ordre » françaises dans la mesure où elles refusaient de la rejoindre. L'annonce du cessez-le-feu devait déclencher une épreuve de force décisive. Elle aboutit au brutal ratissage du quartier de Babel-Oued par l'armée française le 23 mars et à la fusillade de la foule française manifestant dans la rue d'Isly par un barrage de tirailleurs algériens de l'armée française qui fit près de 70 morts parmi les manifestants algérois le 26 mars 1962, puis à l'échec de l'implantation d'un contre-maquis dans l'Ouarsenis (fin mars début avril 1962). La multiplication des arrestations de chefs de l'OAS à Alger (Roger Degueldre, puis le général Salan, chef nominal de toute l'organisation, le 20 avril) n'arrêta pas cette escalade de la violence, qui ne fut interrompue que par une négociation directe entre Jean-Jacques Susini, le président de l'Exécutif provisoire Abderrahmane Farès, et le chef des délégués du FLN dans cet exécutif, Chawki Mostefaï, aboutissant à un cessez-le-feu le 17 juin 1962. Quant à l'OAS d'Oran, beaucoup mieux organisée, malgré l'arrestation de son chef le général Jouhaud le 25 mars, elle continua son action armée contre le FLN et contre les forces françaises commandées par le général Katz jusqu'à la fin juin 1962.

Pendant ce temps, le FLN et son Armée de libération nationale (ALN) appliquaient le cessez-le-feu d'une manière très relative. Le nombre de militaires français tués, blessés ou enlevés en Algérie après le 19 mars resta non négligeable, ainsi que le nombre de victimes civiles d'attentats et d'enlèvements. Les unités de l'ALN qui devaient, selon l'article 3 de l'accord de cessez-le-feu, « se stabiliser à l'intérieur des régions correspondant à leur implantation actuelle », se hâtèrent d'en sortir pour étendre leur autorité sur la population algérienne, et l'armée française, après avoir tenté de s'y opposer par la force, y renonça rapidement.

Puis, quelques jours après la ratification des accords d'Évian en France métropolitaine par le référendum du 8 avril 1962, la prise de fonctions de l'Exécutif provisoire à Rocher Noir le 13 avril et le remplacement de Michel Debré par Georges Pompidou à la tête du gouvernement français le 14 avril, une série d'enlèvements de civils français d'Algérie à Alger,

à Oran et dans les régions environnantes commença le 17 avril, suivant la thèse de l'historien Jean Monneret qui l'a qualifiée de « terrorisme silencieux ». Présentée par le chef de la Zone autonome d'Alger, Si Azzedine, comme une riposte nécessaire au terrorisme anti-algérien de l'OAS, cette série d'enlèvements n'a pas touché, dans la très grande majorité des cas, des « tueurs » armés qui avaient les moyens de se défendre : si elle les visait, c'était indirectement, en provoquant par la terreur la fuite massive de la population civile française qui les abritait.

Presque deux mois après le 19 mars, le 14 mai, la Zone autonome d'Alger commandée par Si Azzedine rompit ouvertement le cessez-le-feu d'Évian par une série d'attaques terroristes dans la ville d'Alger, accompagnées par l'exécution de tous les otages enlevés précédemment. Le général de Gaulle finit par s'en émouvoir. Le 23 mai, dans les décisions du Comité des affaires algériennes signées de sa main, on peut lire : « Le Haut-Commissaire interviendra afin que l'Exécutif Provisoire obtienne qu'il soit mis fin aux enlèvements et aux meurtres d'Européens actuellement perpétrés à Alger. Il appartient, en fait, à M. Farès de faire en sorte que Si Azzedine cesse son action dans ce domaine ou soit appréhendé ». En réalité, Si Azzedine obtint ce qu'il voulait : l'installation d'« Auxiliaires temporaires occasionnels » (ATO) algériens, choisis par la Zone autonome dans les quartiers européens d'Alger, et l'expulsion de policiers et de militaires français hostiles à sa cause ; et le gouvernement français n'obtint pas un désaveu des enlèvements de la part du GPRA.

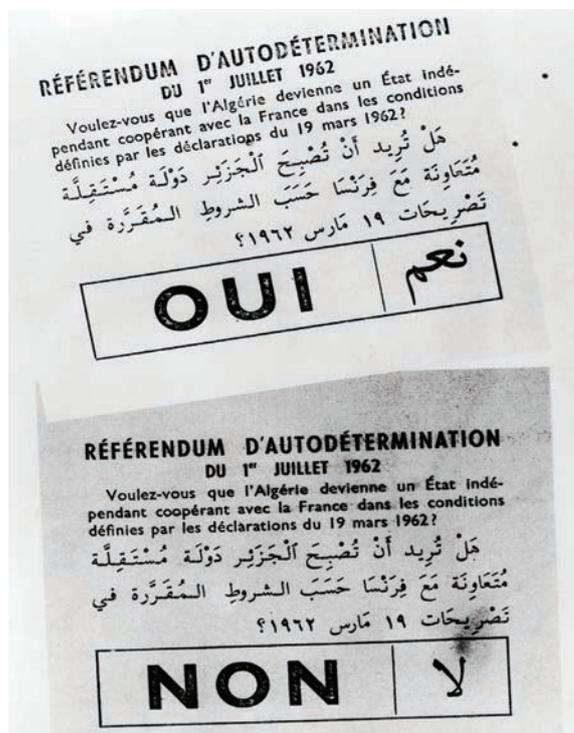
OUVRIR LA VOIE À L'INDÉPENDANCE

Voyant que le cessez-le-feu n'était plus respecté, le général de Gaulle décida, le 15 mai, d'avancer la date du référendum d'autodétermination en Algérie – ajourné à cause de la situation chaotique du pays – et donc la fin de la période transitoire, au 1^{er} juillet 1962, afin d'obliger chacun à prendre ses responsabilités au plus vite. Il obtint satisfaction à Alger, par l'accord de cessez-le-feu négocié entre l'OAS et le FLN, mais pas à Oran.

D'autre part, la sécurité des « Français musulmans » engagés du côté français était théoriquement garantie par la « déclaration générale » et la « déclaration des garanties » qui affirmaient : « Nul ne pourra faire l'objet de mesures de police ou de justice, de sanctions disciplinaires ou d'une discrimination quelconque en raison : - d'opinions émises à l'occasion d'événements survenus en Algérie avant le jour du scrutin d'autodétermination ; - d'actes commis à l'occasion des mêmes événements avant le jour de la proclamation du cessez-le-feu ». Mais, dès le 19 mars, un massacre de harkis eut lieu à Saint-Denis-du-Sig (Oranie). Un peu partout, des promesses de pardon ou de « rachat » contre versement à l'ALN des primes de démobilisation furent suivies d'enlèvements et de sévices ou de supplices que leurs auteurs voulaient exemplaires. Mais une directive de la wilaya V datée du 10 avril 1962, interceptée par l'armée française et divulguée par l'OAS, faisait craindre le pire après la date de l'indépendance, en invitant le peuple algérien à attendre cette date pour assouvir sa juste vengeance. Pourtant, le ministre des affaires algériennes Louis Joxe et le ministre de la Défense Pierre Messmer s'opposèrent le 12 mai au transfert vers la métropole de tous les anciens supplétifs en dehors du plan général de rapatriement organisé par les autorités, et menacèrent de renvoyer en Algérie tous ceux qui arriveraient en dehors de ce plan. Ce faisant, ils violaient la déclaration générale des accords d'Évian, suivant laquelle « aucun Algérien ne pourra être contraint de quitter le territoire algérien ni empêché d'en sortir », et la déclaration des garanties qui affirmait la « liberté de circuler entre l'Algérie et la France ». De plus, Louis Joxe avait lui-même assuré au Parlement qu'aucun Français d'Algérie ne perdrait sa citoyenneté sans y renoncer volontairement, mais qu'il ne pourrait l'exercer qu'en France. Refouler des « Français musulmans » du territoire français revenait donc à les priver de leurs droits de citoyens en même temps qu'à mettre leur vie en danger.

INSTABILITÉ ET VIOLENCES

Le référendum en Algérie du 1^{er} juillet 1962 ne devait pas interrompre le processus prévu par les accords d'Évian, puisque le GPRA l'avait cautionné en invitant le peuple algérien à voter Oui à la question posée : « Voulez-vous que l'Algé-



→ Manifestations de joie à Alger à la suite de la proclamation de l'indépendance de l'Algérie le 5 juillet 1962.
© Photographe inconnu / ECPAD / Défense



rie devienne un État indépendant coopérant avec la France dans les conditions définies par les déclarations du 19 mars 1962 ? » Mais le Conseil National de la Révolution Algérienne (CNRA), réuni du 25 mai au 7 juin, avait commencé par voter à l'unanimité le « programme de Tripoli » qui les définissait comme une « plateforme néo-colonialiste » à démanteler le plus vite possible : c'était donc un refus de ratifier ces accords mais aussi une duperie vis-à-vis du gouvernement français – puisque le programme de Tripoli était tenu secret – et du peuple algérien qui était appelé à ratifier les accords d'Évian désavoués à son insu.

La souveraineté de l'État français en Algérie fut transmise le 3 juillet au nouvel État incarné par l'Exécutif provisoire, en attendant l'élection et la réunion d'une assemblée constituante algérienne. Mais son président Abderrahmane Farès vint aussitôt remettre au GPRA les pouvoirs de l'Exécutif provisoire, dont tous les membres nommés par ledit GPRA avaient démissionné le 30 juin en dénonçant l'anarchie totale qui régnait dans le pays. Or le président Ben Khedda refusa sa démission, et le chargea de continuer à remplir sa tâche sans qu'il en ait l'autorité. En effet, la « force locale », créée en vertu des accords d'Évian pour servir au maintien de l'ordre par l'Exécutif provisoire, avait été confiée à un ancien officier algérien de l'armée française, mais dès le 3 mai celui-ci avait signalé qu'il n'était plus en mesure d'accomplir sa mission, parce que « ses effectifs fondaient comme neige au soleil, ses membres désertant pour aller grossir les rangs de l'ALN avec armes et bagages ». Ce qui restait de la Force locale disparut dans les premiers jours de juillet 1962.

Le FLN, vainqueur politique du conflit algérien, se présenta désuni à l'heure de l'indépendance, sous la forme de deux coalitions rivales reconnaissant soit ce qui restait du GPRA, soit le Bureau politique formé par Ben Bella, allié à l'État-major général de l'ALN du colonel Boumedienne. Trois mois d'affrontements entrecoupés de négociations affaiblirent la première et aboutirent à un début de guerre civile opposant la wilaya 4 (Algérois) aux forces rassemblées par le colonel Boumedienne, jusqu'à un cessez-le-feu qui permit l'élection d'une assemblée nationale, dans laquelle le peuple était

← Bulletins de vote "Oui" et "Non" utilisés lors du référendum sur l'indépendance de l'Algérie du 1^{er} juillet 1962.
© AFP PHOTO



←
Rapatriés d'Algérie sur le pont
du paquebot *Ville-d'Alger*,
20 juin 1962.
© Jean-Jacques Jordi

invité à ratifier la liste unique des candidats du FLN choisis par Ben Bella, qui furent élus le 20 septembre et investirent le gouvernement Ben Bella le 29.

Ces presque trois mois d'anarchie favorisèrent la poursuite des enlèvements et des meurtres de Français civils (et parfois militaires), notamment à Oran où près de 700 Français furent tués ou enlevés dès le 5 juillet 1962, la veille de l'arrivée en Algérie du premier ambassadeur de France Jean-Marcel Jeanneney. En même temps, les violences contre les anciens harkis et partisans de la France se déchaînèrent sous la forme d'enlèvements suivis souvent de tortures et de massacres. Le bilan des enlèvements de civils français fut évalué officiellement à plus de 3000 enlevés et près de 1700 morts et disparus du 19 mars au 31 décembre 1962, mais celui des « Français musulmans » ne put être établi.

L'ambassadeur Jeanneney s'efforça d'obtenir de Ben Bella le respect des accords d'Évian, mais il découvrit le 8 septembre 1962 que le texte du programme de Tripoli – jusque-là ignoré – était incompatible avec ces accords. Après de nombreuses violations, le gouvernement français imposa en décembre 1962 la fin de l'union budgétaire entre les trésors français et algérien, qui permettait à l'État algérien de faire payer par la France son énorme déficit, aggravé par la fuite massive des Français d'Algérie. Mais quelques mois plus tard, le grignotage des accords d'Évian par l'Algérie reprit, et il aboutit en 1971 à la nationalisation du pétrole et du gaz sahariens.

« UN FRAGILE ÉCHAFAUDAGE JURIDIQUE »

En fin de compte, les accords d'Évian n'avaient été qu'un fragile échafaudage juridique, par lequel le gouvernement français avait voulu non seulement arrêter la guerre avec le FLN, mais aussi définir l'avenir des relations franco-algériennes, sans pour autant reconnaître son partenaire

comme représentant légal de l'État algérien encore à créer. Bien que les trois ministres français ayant participé aux négociations d'Évian aient accepté de signer le texte des accords et d'en parapher les 93 pages avec le chef de la délégation du GPRA Belkacem Krim, le gouvernement français ne le publia pas tel quel, mais sous le nom de « déclarations gouvernementales relatives à l'Algérie » suivant un autre plan et sous d'autres signatures. Et il protesta contre la reconnaissance « de jure » du GPRA par le gouvernement soviétique le 19 mars. Ainsi le gouvernement français, en ne reconnaissant pas son partenaire de négociation, avait lui-même fragilisé le texte des accords. Au contraire, le GPRA avait eu une position plus logique, en proposant dès le 24 octobre 1961 au gouvernement français de reconnaître sans délai le GPRA avant de négocier tout le reste entre États, et en publiant après le 18 mars 1962 les principaux textes des accords comme résultats d'une négociation entre les deux gouvernements.

On comprend ainsi pourquoi les gouvernements français ont refusé, durant plus d'un tiers de siècle, de commémorer le 19 mars 1962. Loin de mettre un terme aux affrontements, l'application très relative du cessez-le-feu qui l'accompagne acte cependant bien la fin d'un cycle en ouvrant la voie à l'Algérie indépendante. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Le 19 mars 1962, importance et limites d'une date symbolique, un film de 10 mn réalisé par l'ECPAD à la demande de la DPMA et accessible en flashant ce QR code.



COMMÉMORER, LA GUERRE D'ALGÉRIE

Le mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie est un haut lieu de la mémoire nationale du ministère des Armées. Son concepteur, Gérard Collin-Thiébaud, et les équipes de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) reviennent sur le sens et l'utilité de cette œuvre.

Pouvez-vous nous décrire l'œuvre ?

Gérard Collin-Thiébaud (GCT) :

Surplombant la Seine, le lieu choisi pour l'implantation du mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie rappelle aux militaires français le quai d'où ils ont embarqué pour se rendre à Alger. Le mémorial est constitué de trois colonnes alignées, séparées chacune de deux mètres, avec sur leur devant un espace ouvert sans obstacle, que tout promeneur peut traverser. Les colonnes présentent sur leur face avant un afficheur électronique. Sur la première, celle de gauche aux diodes bleues, et sur la troisième colonne, aux diodes rouges, se succèdent les noms d'environ 26 000 militaires et civils « morts pour la France », par ordre alphabétique et par année. Sur la colonne centrale, aux diodes blanches, défilent près de 1 700 noms de victimes civiles, dont 1 597 disparus, 49 victimes de la rue d'Isly, ainsi que les 101 noms de personnes enlevées dont les corps ont été inhumés. L'alignement de ces colonnes et la grille en arrière-plan évoquent en permanence le drapeau tricolore.

Deux totems, qui résument l'histoire et la symbolique du monument, se trouvent également sur site. Ils sont équipés d'écrans tactiles, reliés à la colonne rouge, qui permettent une recherche de noms et l'accès à un contenu historique, scientifique et iconographique.

Quelles actions de médiation mettez-vous en place autour du mémorial ?

ONAC-VG : Au même titre que pour les trois autres hauts lieux de la

mémoire nationale en Île-de-France, la mission de l'Office est ici de rendre hommage, dans un objectif avant tout pédagogique. Cela se traduit, pour le mémorial, par l'accueil de groupes *in situ*, qu'il s'agisse de publics scolaires, de volontaires du Service national universel, d'individuels et/ou d'associations - mémorielles, combattantes, patriotiques - mais encore de groupes universitaires dont l'objet d'étude tourne autour de la construction mémorielle de l'histoire des conflits contemporains, de la Seconde Guerre mondiale aux opérations extérieures. En complément, nous développons une programmation culturelle qui a commencé lors des Journées européennes du patrimoine 2020 par la présentation, sur site, d'une lecture théâtralisée des écrits de Germaine Tillion sur l'Algérie, créée en partenariat avec le Théâtre de l'Imprévu.

Une programmation ambitieuse nous accompagne pour cette importante année commémorative, afin d'évoquer la pluralité des mémoires de cette guerre, en lien étroit avec le programme Histoire et mémoires de la guerre d'Algérie conduit par l'ONAC-VG : conférences, représentations théâtrales en lien avec le théâtre du Gymnase - Marie Bell, (le 22 juin 2020, sur réservation) etc.

La rénovation du mémorial vient de s'achever. Quel était son objectif ?

ONAC-VG : Sous l'impulsion de la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, un groupe de travail, co-présidé par la Direction



←
Aperçu du mémorial rénové, à l'occasion du 60^e anniversaire de la signature des accords d'Évian et du cessez-le-feu en Algérie. Quai Jacques Chirac, 7^e arrondissement (Paris).
© Gérard Collin-Thiébaud

des patrimoines, de la mémoire et des archives et l'ONAC-VG, a été constitué en 2017 afin de réfléchir à la valorisation du mémorial et aux mémoires qu'il évoque. Il a rendu ses propositions en 2019, suggérant notamment une extension du site afin de sacraliser son empreinte et d'afficher clairement sa vocation. Aujourd'hui, le mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie est un haut lieu qui propose un contenu historique, scientifique et mémoriel directement accessible sur site. Il permet un hommage aux morts et offre un véritable support de médiation.

GCT : Le projet de rénovation a définitivement affirmé la mémoire des personnes ayant donné leur vie lors de la guerre d'Algérie, ainsi que lors des combats du Maroc et de la Tunisie, et la diffuse avec fierté. Cette nouvelle version conserve l'essence même de l'œuvre, son esthétique, ses proportions, mais la présence d'un nouveau périmètre au sol et d'une grille à l'arrière affirment la nécessité d'un tel monument avec mesure, dépouillement et pondération. Il en ressort aussi une gravité nouvelle, baignant dans la plénitude qu'apportent soixante années de réflexions sur ces conflits.



La rédaction





ONACVG
LES DROITS DES ANCIENS
MEMBRES DES FORCES
SUPPLÉTIVES, DES HARKIS
ET DE LEUR FAMILLE



→
Dépliant informatif sur les
droits des anciens membres
des forces supplétives, des
harkis et de leur famille.

© ONAC-VG



Mohamed NEMIRI

Chef de mission harkis
et rapatriés à l'ONAC-VG

La relation entre l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) et les harkis rapatriés s'inscrit dans le temps long de l'histoire. Contrairement à une idée reçue, les supplétifs ne sont en effet pas une émanation directe de la guerre d'Algérie. Il faut les rattacher au mouvement autochtone pro-français, qui naît dès 1830 avec le ralliement de tribus à la France. En 1831, des troupes « indigènes » sont ainsi engagées sous le drapeau français. Les régiments de Turcos, de Zouaves, de Tirailleurs algériens, etc. qui se sont illustrés dans la plupart des campagnes militaires menées par la France depuis 1850 sont là pour nous le rappeler.

De très nombreux supplétifs ont ainsi continué à servir la France durant la guerre d'Algérie et lui sont restés fidèles après la déclaration d'indépendance. Il s'agit donc, aujourd'hui, de garantir le plein exercice de leurs droits à ceux qui ont été rapatriés et de veiller à leur bonne insertion dans la communauté nationale.

Lorsque ces populations sont arrivées sur le sol français, un important travail de recensement et d'accompagnement administratif a été conduit par l'ONAC-VG.

Les archives montrent, par ailleurs, une prise en compte importante des besoins vitaux des harkis et de leurs familles, ainsi que la distribution de secours d'urgence.

Dès les années 1990, l'ONAC-VG s'est mobilisé pour garantir aux enfants d'anciens supplétifs ou assimilés un accès prioritaire dans des établissements de formation professionnelle dépendant du ministère des Armées, des Affaires sociales et de celui des Anciens combattants. En prolongement de cette action, et pour matérialiser la solidarité et la reconnaissance de la Nation, les services départementaux ont apporté leur concours financier aux stagiaires. De même, chaque année, les écoles de l'ONAC-VG ont réservé plus d'une centaine de places aux enfants de supplétifs, pour leur permettre d'accroître leurs qualifications et d'obtenir des diplômes.

L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, établissement public sous tutelle du ministère des Armées, garantit la reconnaissance de la nation envers ceux qui l'ont servi. Il est aujourd'hui le guichet unique pour les harkis et leurs familles, qu'il accompagne dans leurs démarches.

Enfin, en 1994, l'Office a soutenu et appuyé la création du statut de « victime de la captivité en Algérie » attribué par le ministre chargé des anciens combattants.

L'implantation départementale de l'ONAC-VG lui a permis de devenir l'interlocuteur privilégié des usagers et de l'administration centrale dans l'instruction des dossiers d'anciens combattants et, dès 2002, de suppléer dans ce domaine le préfet. L'Office a par ailleurs supervisé le suivi des dossiers concernant la mise en place de mesures pérennes, telles que l'allocation de reconnaissance aux anciens harkis. En 2013, le « guichet unique » autour duquel tous les dossiers sont désormais traités a encore renforcé sa place centrale dans l'action envers les harkis rapatriés.

Aujourd'hui, l'ONAC-VG entend poursuivre son engagement, avec la mise en œuvre de la loi portant sur la reconnaissance de la Nation envers les harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie et la réparation des préjudices subis par ces derniers (loi n° 2022-29 du 23 février 2022).

Historiquement, la mission nationale de l'Office est ainsi ancrée sur deux piliers fondamentaux : la reconnaissance, tout d'abord, par le biais d'actions de formations, de recueil des témoignages oraux ou encore l'inauguration de lieux de mémoire pour préserver l'histoire des harkis ; la réparation, ensuite, via des mesures d'indemnisation, des subventions aux associations et des rachats de cotisations de retraites. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

La tragédie des harkis, un film de 10 mn commandité par la DPMA et réalisé par l'ECPAD est accessible en flashant ce QR code.



UNE JOURNÉE MÉMORIELLE POUR L'ALGÉRIE



GILLES DAVID ET LAURENCE PANDIA,
Enseignants d'histoire

EN DÉBUT D'ANNÉE, DES ÉLÈVES DE TERMINALE DU LYCÉE AGRICOLE DE SÉES, DANS L'ORNE, ONT TRAVAILLÉ À L'ORGANISATION D'UNE JOURNÉE SPÉCIALE VISANT À COMMÉMORER LES 60 ANS DE LA FIN DE LA GUERRE D'ALGÉRIE. PLURIDISCIPLINAIRE, LE PROJET PERMET AUX ÉLÈVES DE SE CONFRONTER À L'HISTOIRE ET À LA MÉMOIRE DU CONFLIT.

À l'occasion des commémorations du 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, Laurence Lopandia et Gilles David, deux enseignants d'histoire du lycée agricole de Sées, ont décidé de faire participer deux classes de terminale « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » à l'appel à projets « La guerre d'Algérie : une histoire militaire, des mémoires combattantes » lancé par la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des Armées.

L'objectif fixé par les professeurs consistait à organiser une journée spéciale autour du 19 mars, date anniversaire du cessez-le-feu, à laquelle élèves, personnels du lycée, intervenants et publics extérieurs pourraient participer. Le travail pédagogique mené en amont a permis d'évoquer différentes dimensions de la guerre d'Algérie, de la spécificité statutaire du territoire à la signature des accords d'Évian, en passant par l'étude des multiples forces en présence. Les élèves ont par ailleurs pu questionner Magali Ozouf, directrice du service de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre de l'Orne, et Daniel Thuault, président de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie (FNACA) de l'Orne.

La journée commémorative, qui s'est tenue le jeudi 17 mars dernier, s'est structurée autour de plusieurs temps forts. Un premier atelier a été consacré à la collecte de témoignages d'anciens combattants et de membres de leur entourage. Les élèves ont ainsi constitué un questionnaire et mené plusieurs entretiens, dont celui de Tahar Messen, l'un des derniers harkis et soldats supplétifs de Flers. Cet exercice leur a permis d'apprendre à recueillir et rendre audibles des propos difficiles et chargés d'émotion. Une fois compilés, ceux-ci



Les élèves du lycée agricole de Sées et leur enseignant au travail.

© Ouest France / Didier Quéva

ont été diffusés au travers d'une exposition présentée dans l'enceinte du lycée. Dans le même temps, un second groupe a lancé un appel à participation dans le but de rassembler divers objets historiques, articles et témoignages de soldats et civils liés à la guerre et à sa mémoire. Un troisième groupe d'élèves a organisé la projection du film *Des hommes* de Lucas Belvaux, en partenariat avec le cinéma de la commune. Un débat est ensuite venu prolonger la séance avec l'intervention de divers interlocuteurs, dont Valentin Quiédeville, historien spécialiste de la mémoire des anciens combattants normands d'Algérie. Le partage d'un repas traditionnel algérien, conçu par les jeunes avec l'aide des cuisiniers du lycée, a également réuni élèves et enseignants sur le temps du midi.

Enfin, pour apporter une note artistique à cette journée mémorielle, quelques adolescents ont pris l'initiative d'écrire une chanson et de créer un clip vidéo. D'autres ont pris en charge la commu-

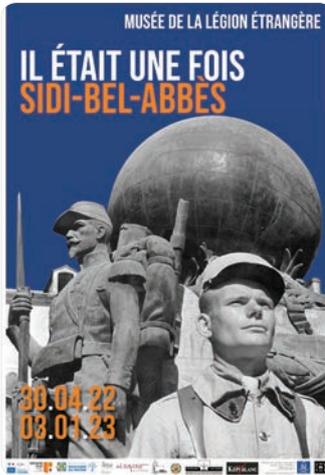
nication et la coordination de l'ensemble du projet, travail réalisé en étroite collaboration avec Axelle Allénic, chargée de communication du lycée.

À la fin de la journée, Alice et ses camarades de classe soulignent qu'« il était important de pouvoir réunir des anciens combattants pour transmettre, peut-être une dernière fois ». Le 12 mai prochain, la classe participera à la cérémonie « Héritiers de mémoire », qui se déroulera au Panthéon. Lauréate de l'appel à projets « La Guerre d'Algérie : une histoire militaire, des mémoires combattantes », elle y recevra un prix. Un film documentaire, tourné par l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD), reviendra sur la genèse du projet et son déroulé.

POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/appels-projets-pedagogiques-des-capsules-videos-pour-vous-guider>

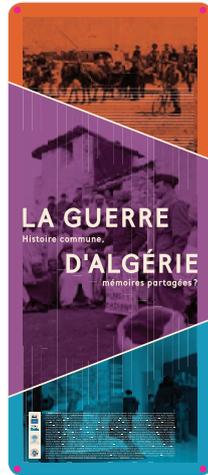
EXPOSITIONS



SIDI-BEL-ABBÈS ET LA LÉGION ÉTRANGÈRE

À l'occasion du 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie et de l'arrivée de la Légion étrangère à Aubagne, l'exposition revient sur les 120 années de présence de la Légion à Sidi-Bel-Abbès. Divisé en 3 sections, le parcours débute par l'arrivée et l'installation de la Légion en Algérie. D'un point de ravitaillement surnommé « Biscuitville » naît Sidi-Bel-Abbès, à la fois ville et maison-mère de la Légion, construite des mains de l'Armée d'Afrique, des képis blancs et de la population locale. L'exposition aborde, dans un deuxième temps, le rapport unique entre la ville et la Légion au travers de l'urbanisation, des fêtes « Légion » et de la vie quotidienne de 1842 à 1962. Des archives audiovisuelles inédites, mêlées à d'authentiques objets et témoignages, viennent illustrer cette époque emblématique de la Légion étrangère. Le transfert sur Aubagne et l'accueil bienveillant des képis blancs par les Provençaux concluent le parcours du visiteur.

Il était une fois Sidi-Bel-Abbès, du 30 avril 2022 au 3 janvier 2023, musée de la Légion étrangère, Aubagne.

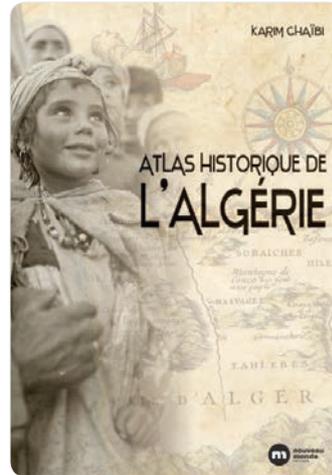


HISTOIRE ET MÉMOIRES D'ALGÉRIE

Inaugurée en 2013 par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG), l'exposition retrace l'histoire de la conquête et de la colonisation, jusqu'à l'accès de l'Algérie à son indépendance. Découpée en trois espaces et présentée sur 23 panneaux, alternant archives, images et photographies, elle permet aussi de comprendre la complexité de la guerre d'Algérie, sa résonance toujours actuelle et ses différentes mémoires. Depuis 2019, une offre numérique de 9 vidéos animées par des historiens spécialistes du sujet vient enrichir ce travail. L'ensemble des acteurs y prennent la parole et témoignent, racontant leur parcours et leur expérience de vie. À destination des collégiens et des lycéens, l'exposition s'accompagne d'un véritable programme pédagogique centré autour de la transmission de la mémoire. Mallette pédagogique, formation à distance pour les enseignants et témoignages sont directement accessibles depuis le site Internet de l'exposition.

La guerre d'Algérie. Histoire commune, mémoires partagées?, exposition pédagogique itinérante portée par l'ONAC-VG depuis 2013.

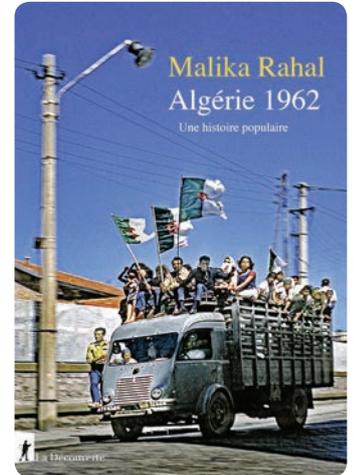
OUVRAGES



PAYSAGE HISTORIQUE ALGÉRIEN

Le territoire correspondant à l'Algérie contemporaine est non seulement très vaste mais aussi historiquement façonné par de nombreux peuples et civilisations. Par sa capacité à synthétiser les données, la cartographie historique permet de présenter les périodes incontournables de l'histoire algérienne, la progressive constitution du pays et les différentes étapes de la guerre menée à partir de 1954. Premier atlas édité en dehors du cadre des productions coloniales, cet ouvrage permet, grâce à de nouveaux fonds de cartes et plans de villes, de replacer les événements historiques dans leur cadre géographique, tout en proposant des focales d'une précision inédite sur l'Algérie. Les itinéraires des combattants, les enjeux des affrontements et les théâtres d'opération peuvent ainsi être mieux compris.

CHAÏBI Karim, *Atlas historique de l'Algérie*, Nouveau Monde Éditions, Paris, 414 pages, 27,90 €.



ALGÉRIE : UNE HISTOIRE POPULAIRE

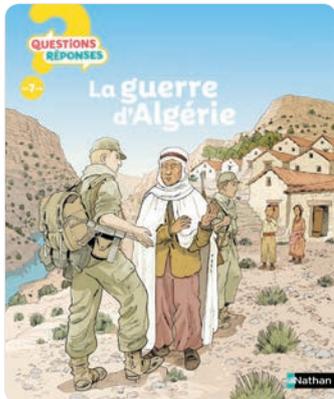
Centrée sur la fin de la guerre d'Algérie et sur le destin dramatique des rapatriés et des harkis, l'année 1962 laisse peu de place aux témoignages individuels des acteurs populaires algériens eux-mêmes. Au fil d'une enquête passionnante, Malika Rahal les restitue dans leur diversité et leur complexité, mobilisant témoignages, autobiographies, photographies et films. En donnant la parole à d'anciens colonisés, l'auteur montre que le vécu de ces hommes et de ces femmes a permis l'émergence d'une identité collective fondatrice d'un nouveau pays. Jusqu'alors très peu documentée, l'expérience des habitants du pays y est retranscrite en toute sincérité, qu'ils soient anciens partisans de l'indépendance, « Européens » pour lesquels se pose la question de devenir algériens, ou encore anciens harkis.

RAHAL Malika, *Algérie 1962. Une histoire populaire*, éditions La Découverte, Paris, 493 pages, 25€.

Chemins de MÉMOIRE

+ D'EXPOSITIONS
+ D'OUVRAGES

cheminsdememoire.gouv.fr



COMPRENDRE LA GUERRE D'ALGÉRIE

Avec sa collection *Questions/Réponses* destinée aux plus de 7 ans, les éditions Nathan offrent aux jeunes générations un éclairage accessible sur des problèmes complexes. Privilégiant une approche ludique, cet ouvrage retrace toutes les étapes de la guerre d'Algérie et permet d'en comprendre la genèse et la chronologie. De la colonisation du pays jusqu'à la fin de la guerre, en passant par l'engagement des appelés et rappelés du contingent, les harkis ou les aléas de la vie politique, rien n'est occulté. 60 ans après la signature des accords d'Évian, ce livre autorise une véritable immersion dans l'époque et permet, par divers dessins détaillés, cartes, photographies et jeux, d'éveiller la curiosité des plus jeunes.

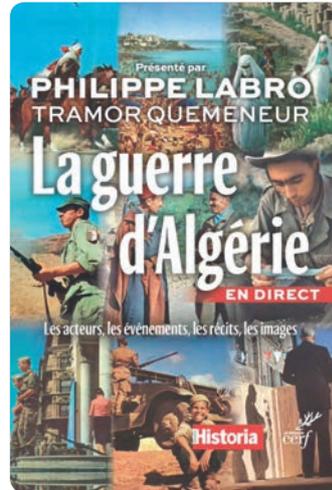
BILLIQUOUD Jean-Michel, *Guerre d'Algérie*, illustré par Emmanuel Cerisier, éditions Nathan Jeunesse, Collection Questions? Réponses ! 7+, Paris, 31 pages, 7€80.



L'ALGÉRIE, D'ABDELKADER À BOUTEFLIKA

D'ordinaire séquencés, les travaux sur l'histoire contemporaine de l'Algérie ne proposent que rarement une vision sur la longue durée. De l'émir Abdelkader jusqu'à l'ancien président Bouteflika, l'ouvrage traite ici une période qui précède, couvre et fait suite à la présence française (1830-1962). Insistant particulièrement sur l'histoire et les cultures politiques de la période précoloniale, mais s'intéressant également aux enjeux économiques et sociaux qui traversent la période, l'auteur montre comment la colonisation française s'insère dans l'histoire longue du territoire, avant d'étudier la République militaire instaurée par le Front de libération nationale (FLN).

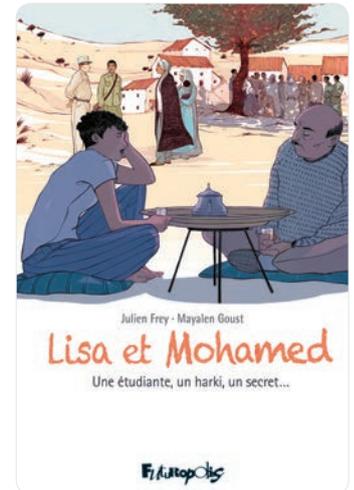
VERMEREN Pierre, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Nouveau Monde Éditions, Paris, 280 pages, 19€ 90, parution le 25/05/2022.



IMAGES DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

Récits, photos, paroles, visages, lieux, faits, événements, destinées... *La Guerre d'Algérie en direct* est un ouvrage dont l'organisation chronologique et thématique met en image et analyse le conflit. L'origine du livre remonte à 1971, lorsque l'écrivain et journaliste Yves Courrière, dont le quatrième tome de *La guerre d'Algérie* vient d'être couronné par l'Académie française, lance l'hebdomadaire *Historia magazine - La guerre d'Algérie*. De septembre 1971 à avril 1974, près de 3 700 pages de reportages, portraits, tribunes et commentaires seront publiés. Ici compilés, ils permettent de revivre en direct l'histoire de la guerre d'Algérie.

La guerre d'Algérie en direct : les acteurs, les événements, les récits, les images, LABRO Philippe & QUEMENEUR Tramor [dir.], coéditions Historia – éditions du Cerf, Paris, 504 pages, 39€.



TÉMOIGNAGE D'UN HARKI

En 1954, le jeune Mohamed, orphelin, vit avec ses cousins dans le massif montagneux des Aurès. Recruté par la France, il intègre une unité de supplétifs et participe aux combats. Des années plus tard, Lisa, jeune étudiante, loue une chambre à Paris chez le vieux Mohamed. Elle y découvre des bandes magnétiques qui portent le récit et les souvenirs de l'engagement militaire vécu par son hôte. Lisa va alors lui demander de raconter son histoire et affronter avec lui ses traumatismes pour le réconcilier avec la vie. Résonnant comme un témoignage poignant sur l'histoire des harkis, Lisa et Mohamed reviennent sur la vie de ces hommes, à la fois protagonistes et victimes de la guerre.

FREY Julien & GOUST Mayalen, *Lisa et Mohamed : une étudiante, un harki, un secret...*, éditions Futuropolis, 112 pages, 20€.



© Mémorial du Camp de Rivesaltes - Fond Baillache

1962 À RIVESALTES

D'abord centre d'entraînement militaire, ensuite lieu d'internement puis de déportation vers Auschwitz, le camp de Rivesaltes est aussi lié à la mémoire de la guerre d'Algérie. À la fin du mois de février 1962, le ministère de la Justice crée sur place un centre pénitentiaire pour les nationalistes algériens. 527 personnes y transitent jusqu'en mai 1962. Dès septembre, le camp est réutilisé, cette fois pour les harkis et leurs familles. Les 22 000 personnes qui y vivent jusqu'en 1964 sont d'abord hébergées sous 800 tentes, puis dans les baraques reconstruites par les hommes. Le camp s'organise alors en « villages » répartis sur les différents îlots. Les familles subsistent dans une grande promiscuité et des conditions sanitaires aux conséquences dramatiques : entre l'été 1962 et l'automne 1964, plus de 140 décès sont enregistrés, dont ceux de nombreux enfants. La gestion du camp revient au ministère des Armées tandis que celui des Rapatriés se charge de leur « reclassement ». Une promesse d'embauche et la garantie d'un logement sont nécessaires pour quitter le lieu. L'exposition itinérante *L'Exil des chibanis harkis* proposée par le Mémorial du Camp de Rivesaltes est à découvrir dans plusieurs lieux de la région Occitanie cette année. Elle présente des reproductions de tableaux du peintre Serge Vollin, ainsi que des témoignages évoquant la guerre d'Algérie, l'exil et la relégation dans les camps.

Raymond Depardon Kamel Daoud

Son œil dans ma main
Algérie 1961-2019



Exposition
du 8 février au 17 juillet 2022

INSTITUT DU MONDE ARABE
1, RUE DES FOSSÉS-SAINT-BERNARD
PLACE MOHAMMED V
75005 PARIS
WWW.IMARABE.ORG

Le Point

fsheye

LIBERTÉ

franceinfo:

[éditions barzakh]

INSTITUT
DU MONDE
ARABE

معهد العالم
العربي

PHOTOGRAPHIE : BOULEVARD BUGEAUD, DEPUIS L' HÔTEL ALETTI, ALGER, 1961 © RAYMOND DEPARDON / MAGNUM PHOTOS